

**Monsieur Legendre**  
**Président**  
**Sénateur**  
**Commission des affaires culturelles**  
**Casier de la Poste**

Paris, le 7 avril 2009

Monsieur le Président,

**CATHERINE**  
**MORIN-DESAILLY**

---

**SÉNATRICE DE LA**  
**SEINE-MARITIME**

---

VICE-PRESIDENTE DE LA  
COMMISSION DES AFFAIRES  
CULTURELLES

---

CONSEILLERE MUNICIPALE  
DE ROUEN

Alors qu'un avocat rouennais, Richard Sedillot, a saisi la justice afin d'obtenir l'interdiction de l'exposition « *Our body, à corps ouverts* » qui présente des cadavres chinois et de nombreux organes humains et qui a suscité de nombreuses réactions de désapprobation, une réflexion sur le statut du corps et des restes humains apparaît absolument indispensable.

L'examen de la proposition de loi relative à la restitution des têtes maories, dans le cadre d'une initiative parlementaire, serait ainsi certainement l'occasion d'un débat plus général autour des restes humains et de leur exposition. Pour autant un rapport plus approfondi me semble aujourd'hui nécessaire, ce nouvel événement montrant en effet que la question est loin d'être résolue.

A ce sujet, je me permets de vous adresser l'intervention que j'ai faite lors du symposium « *Des collections anatomiques aux objets de culte : conservation et exposition des restes humains dans les musées* » qui a eu lieu au Musée du Quai Branly en février 2008 qui souligne cette nécessité.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

PALAIS DU LUXEMBOURG - 15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06  
TEL : 01 42 34 29 95 FAX : 01 42 34 40 42 c.morin-desailly@senat.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE - 8 BIS RUE ALSACE LORRAINE - 76 000 ROUEN  
TEL: 02.35.15.38.30. FAX : 02.35.71.14.85. catherine.morindesailly@wanadoo.fr